

MARQUE NF - CHAMBRES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

DÉCISION D'ADMISSION
Le 23/04/14 sous n°038.019
 DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 23/04/15 sous n°038.020

Établissement : **SCPR**
Z.I. N° 2
RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT
FRANCE
 Siège social : **SCPR**
97822 LE PORT

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 069 Chambres de télécommunication** et à la norme **NF P 98-050-1:2006** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 069, pour les produits désignés ci-après.

Type	Classe	Chambres		Equipement			Destinées à être équipées d'un cadre	Nature du matériau constitutif des chambres
		monoblocs	à radier à reconstituer	Orange	Autre opérateur	Non équipée		
L1	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L2	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L3	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L4	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
L5	TROTTOIR (T)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
K1	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
K2	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME
K3	CHAUSSÉE (C)	X	/	X	/	X	OUI	BETON ARME

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Fabrice GUIRAL

Tél.: 02 37 18 48 39 Fax.: 02 37 32 63 46

974049 Code interne : G14 - A -

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le responsable des activités de certification

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION (Norme NF P 98-050-1:2006)

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES

Dimensions des chambres et masques: elles sont définies au § 5.2 de la norme NF 98-050-1.

Tolérances

Nature	Pour une dimension "l" (cm)	Tolérance (cm)
Dimensions intérieures (longueurs, largeurs, profondeurs)	$l \leq 60$	$\pm 0,5$
	$60 \leq l \leq 88$	$\pm 0,7$
	$l > 88$	$\pm 1,0$
Épaisseur (e)	quelconque	$\pm 6,5\%$ de "e"
Position des masques, supports de câbles et anneaux de tirage		$\pm 1,0$
Dispositifs de descente		$\pm 1,0$
Dimensions des masques		$\pm 2,0$
Entre axes des prétrous		- 0 + 3,0

Équipement:

- **Dispositif de descente** : 30 cm \leq largeur \leq 40 cm
 - . profondeur : 15 cm \pm 1 cm
 - . espacement entre échelons : 30 cm \pm 1 cm
 - . espacement entre fond de chambre et 1er échelon : 40 cm \pm 1 cm

Supports métalliques de câble :

- . Fer rond pour L1 à L4 et K1 à K3,
 - . Poteaux pour L5, P1 à P2 et M1 à M3
- (dimensions et positionnements définis au § 5.2.5.4 de la

Anneaux de tirage : positionnement (cm)

	L5T	K2C	K3C
radier	80	52	52
haut de la chambre	40	23	23

Pour les modèles P et M, les anneaux sont positionnés au dessus du masque des petits piédroits et à la verticale du centre de l'ouverture pour l'anneau sur radier.

Chambres à radier à reconstituer : le passage libre entre les aciers en attente doit être d'au moins 15 cm

Zone de couronnement

Essais de fatigue des chambres équipées en usine d'un dispositif de fermeture C250 et D400 : en fin d'essai la zone de couronnement ne doit pas présenter de dégradation visible et la chambre doit résister à 60 kN lors de l'essai de résistance mécanique. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de chaînage).

Structure de l'appui et maintien latéral du dispositif de fermeture : il ne doit être constaté aucune détérioration de la surface d'appui ou, pour les plastiques, aucune déformation résiduelle de l'appui. Il est possible de s'affranchir de l'essai du maintien latéral sous réserve du respect de dispositions constructives (épaisseur de chaînage).

Chambres en béton équipées d'un cadre :

Épaisseur de couronnement des chambres de classes T et C

Épaisseur \geq 6 cm; tolérance de -0/+1 cm pour la largeur de feuillure et \pm 1 cm pour la profondeur (chambres sous chaussées)

Positionnement du cadre : (dimension extérieure du corps de la chambre - dimension extérieure du cadre) \geq 12 cm.

Scellement du cadre : le cadre scellé doit résister à une charge d'arrachement de 20 kN. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect de dispositions constructives (dispositif d'ancrage des cadres).

Chambres de classes T, Vc, Vd destinées à être utilisées sans cadre.

Épaisseur du couronnement : "e" \geq 6 cm.

Dimensions intérieures de chaînage : cf tableau 12 de la norme.

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

2 guides interprétatifs des défauts d'aspect des chambres sont mentionnés dans la norme: Tableau 15 pour les bétons et tableau 16 pour les plastiques.

MASSES MAXIMALES DES CHAMBRES

La masse maximale du produit doit être indiquée (kg) sur le produit ou sur l'emballage : elle correspond à l'état de la chambre livrée.

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Grand Piédroit

Valeurs des charges minimales garanties de rupture Prg (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	6050	6050	1200
L1	13200	8800	8800	1200
L2	13200	8800	8800	1200
L3	13200	8800	/	/
1/2 L4	/	8800	/	/
L4	/	8800	/	/
L5	/	8800	/	/
K1	13 200	/	/	/
K2	13 200	/	/	/
K3	13 200	/	/	/
P1	13 200	8800	/	/
P2	13 200	8800	/	/
M1	13 200	/	/	/
M2	/	8800	/	/
M3	13 200	/	/	/

Radier

Valeur des charges minimales garanties de rupture Prg (daN)

Type	C	T	Vc	Vd
L0	/	7800	7800	1050
L1	8500	7800	7800	1050
L2	8500	7800	7800	1050
L3	8500	/	/	/
1/2 L4	/	/	/	/
L4	/	/	/	/
L5	/	/	/	/
K1	9600	/	/	/
K2	13000	/	/	/
K3	13000	/	/	/
P1	13000	/	/	/
P2	13000	/	/	/
M1	13000	/	/	/
M2	/	/	/	/
M3	13000	/	/	/

La preuve de conformité pour les modèles P peut être démontrée par note de calcul

Résistance à l'effort tranchant (chambres en béton) :

essais réalisés selon § 5.5.1.3 de la norme.

Résistance aux chocs (chambres en plastique) :

essais réalisés selon § 5.5.2.3 de la norme.

Résistance mécanique après essai de vieillissement et dissipation de la chale : essais selon § 5.6 et 5.7 de la norme.

Enrobage minimal des armatures : 20 mm

Accessoires :

Anneaux de tirage : ils doivent résister à une charge d'essai d'extraction de 40 kN, sans fissuration du radier et des piédroits, ni déformation des anneaux.

Échelons : ils doivent résister à un effort vertical de 150 daN avec une flèche rémanente inférieure à 2 mm et à un effort horizontal d'extraction de 300 daN.

MARQUAGE

Une notice informative de mise en œuvre est fournie avec chaque chambre à radier à reconstituer.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIAUX PLASTIQUES

Tenues aux huiles et solvants : Résistance et masse minimale garanties après immersion des échantillons.

Résistance en milieu basique : Résistance minimale garantie après immersion des échantillons.

Tenue aux rayons ultra-violets : Résistance minimale garantie après vieillissement. Il est possible de s'affranchir de cet essai sous réserve du respect d'un pourcentage minimal de noir de Carbone dans la formulation de matière première.

SIGNIFICATION DE LA LIGNE CODE INTERNE

O une note de commentaires est annexée à la présente décision

B usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

A allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(1) l'indice associé est celui de la décision de première autorisation

G usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des matières premières (1)